



DEVENEZ PARTENAIRE D'ISMANS CESI

TAXE D'APPRENTISSAGE 2026



ISMANS CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS



Établissement d'enseignement supérieur technique privé

ISMANS CESI ÉCOLE D'INGÉNIEURS

L'école d'ingénieurs ISMANS CESI est en constante évolution, depuis sa création en 1987, pour répondre aux besoins de notre société. Avec ses entreprises partenaires, son réseau d'alumni et les acteurs du monde scientifique, ISMANS CESI s'oriente résolument vers les **métiers des mobilités**.

ISMANS CESI se distingue par ses **spécialités techniques et technologiques**, conçues pour répondre aux besoins évolutifs des industries : automobile, aérospatiale, maritime, ferroviaire, luxe, pharmaceutique, agroalimentaire sans oublier les mobilités douces (transports en commun et nouveaux véhicules électriques individuels).

Nos étudiants sont préparés à relever les défis technologiques, environnementaux et sociétaux auxquels seront confrontées les mobilités de demain. Nos cursus s'articulent autour de **quatre parcours d'excellence** : technologies avancées du sport mécanique / modélisation, calcul et optimisation / matière et énergie / excellence opérationnelle.

ATOUS DE L'ÉCOLE

- **Une école accessible dès l'obtention du baccalauréat** ou après un bac +2/+3 scientifique ou technique
- **Une école à taille humaine**, membre de la Conférence des Grandes Écoles
- **Une pédagogie en mode projet** avec de nombreuses mises en situation
- **L'expertise des enseignants** (mécanique, performance industrielle, sciences de l'ingénieur et sciences physiques...)
- **La variété des parcours**, internes ou non à l'école via des partenariats, accessibles à partir de la 4^e année et permettant aux étudiants de se positionner selon leur projet professionnel
- **Une école intégrée au sein du campus universitaire** du Mans
- **La possibilité d'effectuer un parcours en alternance**, permettant une transition vers le monde professionnel

Par ailleurs, l'école a rejoint CESI, grande école d'ingénieurs diplômant chaque année plus de 1 650 élèves, ce qui lui permet de mutualiser ses ressources (internationales, informatiques, communication, recherche...) et d'augmenter son rayonnement.

NOTRE OBJECTIF

Immerger nos étudiants en entreprise pour optimiser leurs débouchés en les aidant à devenir les ingénieurs de demain.

Stages

Stage obligatoire chaque année entre 12 semaines et 6 mois

Alternance (5^e année)

Contrat de professionnalisation

Projet de fin d'études

Projets de Recherche Industriel Tutoré (PRIT)

Cursus en apprentissage

D'une durée de 3 ans (cursus ingénieur parcours Performance Industrielle)



1987

CRÉATION D'ISMANS PAR LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE DU MANS
ET DE LA SARTHE

1992

ACCRÉDITATION PAR LA
COMMISSION DES TITRES
D'INGÉNIEUR (CTI)

2001

HABILITATION PAR L'ÉTAT
À RECEVOIR
LES ÉLÈVES BOURSIERS

2005

ADHÉSION À LA CONFÉRENCE DES
GRANDES ÉCOLES (GGE)

CROIRE EN L'INNOVATION & LA CONCEPTION

Grâce aux relations étroites et permanentes avec les entreprises, ISMANS CESI développe des cursus de formation qui répondent au plus près de leurs besoins. Cette proximité offre une double garantie :

- Pour les entreprises (PME ou grands groupes de secteurs variés) : l'assurance de toujours trouver parmi les diplômés de l'école, les profils nécessaires à leur expansion.
- Pour les élèves de l'école : la certitude de carrières passionnantes.

À quoi sert votre taxe d'apprentissage ?

Soutenir nos projets de développement pour !

Former les ingénieurs de demain dans un secteur d'exception

- Ouverture en 2026 du parcours « Technologies avancées du sport mécanique »
- Déploiement du parcours « Matière et énergie »

Des équipements de pointe pour favoriser l'émergence d'ingénieurs de talent

- Simulateur sport automobile
- Logiciel d'analyse de données
- Licences QANOPy pour le pneumatique
- Modernisation du laboratoire TP Mécanique

Dynamiser l'innovation industrielle grâce aux projets de recherche

- Organisation de conférences autour des enjeux de la mobilité, dont une conférence dédiée au réacteur du Concorde exposé sur le campus

Susciter la curiosité et anticiper les enjeux actuels et futurs à travers les échanges internationaux

- Signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le département de génie chimique de l'Université de Sherbrooke (Canada)
- Renforcement de l'accueil des étudiants internationaux

Soutenir les projets étudiants et dynamiser la vie du campus

- Poursuite de l'aménagement des espaces de vie des étudiants : nouvelle cafétéria, atelier mécanique et salle de simulation

En devenant partenaire d'ISMANS CESI, vous aurez la possibilité de :

- Proposer vos projets industriels afin qu'ils soient traités par nos étudiants dans le cadre de la pédagogie de l'école
- Être mis en relation avec nos élèves de différentes promotions : intervention dans les promotions, partage d'expériences
- Diffuser vos offres d'emplois / stages auprès de nos étudiants et diplômés
- Participer ou réaliser des forums de recrutement avec les étudiants d'ISMANS CESI (Campus Day)
- Participer activement à des conférences professionnelles
- Utiliser les moyens pédagogiques de l'école pour vos projets d'entreprises

2016
INTÉGRATION AU SEIN DE CESI

2019
OBTENTION DU LABEL EUR-ACE®

2021
OUVERTURE DU CURSUS
INGÉNIEUR - E PAR APPRENTISSAGE

2026
OUVERTURE DU PARCOURS
"TECHNOLOGIES AVANCÉES
DU SPORT MÉCANIQUE"

TAXE D'APPRENTISSAGE, TOUT SAVOIR

Le taux du solde de la taxe d'apprentissage applicable à la masse salariale de l'année est de 0,09%. Les entreprises doivent déclarer et verser annuellement le solde de la taxe d'apprentissage (0,09%) auprès de l'Urssaf ou de la MSA. Les montants collectés sont ensuite reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), qui en assure la gestion. Ces fonds, fléchés par les entreprises, sont ensuite affectés aux établissements de leur choix.

LA COLLECTE

TAXE D'APPRENTISSAGE 0,68 %

de la masse salariale brute 2024
(hors Alsace-Moselle)

PART PRINCIPALE

0,59 % de la masse salariale 2024 versée mensuellement à l'Urssaf ou à la MSA

SOLDE DE LA TAXE

0,09% de la masse salariale 2025 versée directement auprès de l'Urssaf ou de la MSA puis reversée aux établissements choisis

LES ÉTAPES

1 Calcul de sa masse salariale 2025 pour déterminer les 0,09 % (solde de la taxe d'apprentissage).

2 Déclarer et verser le montant annualisé directement à l'Urssaf ou à la MSA.

3 Flécher le solde de la taxe d'apprentissage vers l'établissement de votre choix via la plateforme SOLTÉA mis en oeuvre par la CDC **du 26 mai au 21 août 2026 ou du 3 septembre au 21 octobre 2026**

4 La Caisse des Dépôts et Consignations verse aux établissements les montants indiqués par les entreprises **à partir du 1^{er} septembre ou du 5 novembre 2026.**

COMMENT NOUS RETROUVER SUR SOLTÉA ?

N°UAI 0721484X

Plusieurs possibilités, soit avec le :

Nom de l'établissement : ISMANS CESI

Numéro de SIRET : 343 592 721 00025

Code UAI : UAI 0721484X

Pour vous accompagner dans cette transition et faciliter au maximum vos démarches administratives, n'hésitez pas à contacter **Maryse GONTARD**
mgontard@cesi.fr - 06 68 94 14 30